



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2019

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : 43

Nombre de membres  
qui se trouvent en

fonction : 43

Nombre de délégués :

- présents : 34

- représentés : 6

TOTAL 40

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 28 mars à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gilbert ROTH, Président.

### Membres présents :

*Pour la commune d'ALTORF*

M. Gérard ADOLPH, Maire

Mme Monique ARNOLD, Adjointe

*Pour la commune de DINSHEIM :*

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire

M. Claude ROUX, Adjoint

*Pour la commune de DUTTLENHEIM :*

M. Jean-Luc RUCH, Maire

M. Christian METZGER, Cons. Mun.

*Pour la commune de GRESSWILLER :*

Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

*Pour la ville de MUTZIG :*

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire

Dr Jean-Paul GALLOIS, Adjoint

Mme Martine BRECKLE, Adjointe

M. Raymond BERNARD, Cons. Mun.

*Pour la commune de SOULTZ-LES-BAINS :*

M. Charles BILGER, Adjoint

*Pour la commune d'AVOLSHEIM :*

Mme Françoise HAUSS, Maire

*Pour la commune de DORLISHEIM :*

M. Gilbert ROTH, Maire

Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe

*Pour la commune d'ERGERSHEIM :*

M. Maxime BRAND, Maire

Mme Marianne WEHR, Adjointe

*Pour la commune d'HEILIGENBERG :*

M. Jean-Paul WITZ, Adjoint

*Pour la commune de NIEDERHASLACH :*

M. Prosper MORITZ, Maire

Mme Danièle LUCAS, Adjointe

*Pour la commune d'OBERHASLACH :*

M. Jean BIEHLER, Maire

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe

*Pour la commune de STILL :*

Mme Marie-Odile LIEN, Adjointe

*Pour la commune de DACHSTEIN :*

M. Léon MOCKERS, Maire

*Pour la commune de DUPPIGHEIM*

M. Adrien BERTHIER, Maire

Mme Sylvie KREMER, Adjointe

*Pour la commune d'ERNOLSHEIM :*

M. Martin PACOU, Maire

Mme Anita WEISHAAR, Adjointe

*Pour la ville de MOLSHEIM :*

M. Jean-Michel WEBER, Maire

Mme Chantal JEANPERT, Adjointe

Mme Renée SERRATS, Adjointe

Mme Séverine MUNCH, Cons. Mun.

Mme Danielle HUCK, Cons. Mun.

*Pour la commune de WOLXHEIM :*

M. Adrien KIFFEL, Maire

### Membres représentés :

Mme Béatrice MUNCH

M. Bernard CLAUSS

Mme Florence SPIELMANN

M. Pierre THIELEN

M. Jean SIMON

Mme Anne GROSJEAN

ayant donné procuration à M. Léon MOCKERS

ayant donné procuration à Mme Marie-Madeleine IANTZEN

ayant donné procuration à M. Jean-Luc RUCH

ayant donné procuration à Mme Sandrine HIMBERT

ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

ayant donné procuration au Dr Jean-Paul GALLOIS

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Guy ERNST

représenté par son suppléant M. Jean-Paul WITZ

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Pascal GEHIN, Adjoint d'AVOLSHEIM

Mme Danielle ZERR, Adjointe de SOULTZ-LES-BAINS

M. Gérard PIERRON, Adjoint de WOLXHEIM

### Excusés :

M. Gilbert STECK, Adjoint au Maire de MOLSHEIM

M. Laurent FURST, Conseiller Municipal de MOLSHEIM

M. Laurent HOCHART, Maire de STILL

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2019**

---

**N° 19-06**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'article 31 du Règlement Intérieur ;

**VU** le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 28 février 2019, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 mars 2019 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**approuve  
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 28 février 2019, dans les formes et rédaction proposées,

**et procède**

à sa signature.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU TERRITOIRE BRUCHE-MOSSIG : REMPLACEMENT DE MONSIEUR THOMAS SCHAEFFER**

---

**N° 19-07**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** ses délibérations N° 14-31 du 17 avril 2014, N° 14-60 du 26 juin 2014, N° 16-42 du 30 juin 2016, N° 17-121 du 14 décembre 2017 et N° 18-02 du 15 février 2018, désignant les représentants de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du S.Co.T. Bruche-Mossig ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 février 2019 portant modification de la dénomination du Syndicat Mixte du S.Co.T. Bruche-Mossig, qui devient Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig ;

**VU** le courrier du 15 novembre 2018 de Monsieur Thomas SCHAEFFER présentant sa démission de son mandat de Conseiller Municipal de la Commune de DUTTLENHEIM ;

**CONSIDERANT** que l'intéressé ne peut dès lors plus siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig, conformément à l'alinéa 3 de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il s'agit dès lors de procéder à son remplacement ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5711-1 et suivants ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2019 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gilbert ROTH, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**par 39 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**  
**désigne**

Monsieur Christian METZGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM, en qualité de délégué de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig, en remplacement de Monsieur Thomas SCHAEFFER, Conseiller Municipal de la Commune de DUTTLENHEIM, démissionnaire.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REMPLACEMENT DE MONSIEUR THOMAS SCHAEFFER, DEMISSIONNAIRE**

---

**N° 19-08**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 portant modification des Commissions d'Appel d'Offres des Collectivités Locales ;

**VU** à cet effet, les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics ;

**VU** ses délibérations N° 14-41 du 15 mai 2014 et N° 17-91 du 12 octobre 2017 portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres ;

**VU** sa délibération N° 19-05 du 28 février 2019 créant la Commission de Délégation de Service Public pour la création, l'aménagement et la gestion d'une fourrière automobile sur le territoire intercommunal, dont la composition est identique à la Commission d'Appel d'Offres ;

**VU** le courrier du 15 novembre 2018 de Monsieur Thomas SCHAEFFER présentant sa démission de son mandat de Conseiller Municipal de la Commune de DUTTLENHEIM ;

**CONSIDERANT**, dès lors et corrélativement, que l'intéressé perd son mandat de délégué communautaire, selon l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il ne peut, par conséquent, plus siéger à la Commission d'Appel d'Offres ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2019 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gilbert ROTH, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**par 39 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**  
**désigne**

*Monsieur Christian METZGER, Conseiller Municipal de la Commune de DUTTLENHEIM, en qualité de membre titulaire de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, en remplacement de Monsieur Thomas SCHAEFFER, démissionnaire,*

## Précise

que Monsieur Christian METZGER intègre parallèlement, en lieu et place de Monsieur Thomas SCHAEFFER, la Commission de Délégation de Service Public pour la création, l'aménagement et la gestion d'une fourrière automobile sur le territoire intercommunal, créée par délibération N° 19-05 du 28 février 2019.

---

### **OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018**

---

**N° 19-09**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Compte de Gestion de l'exercice 2018 présenté par Madame Michèle CLOCHETTE, Trésorière de MOLSHEIM et Agent Comptable de la Communauté de Communes ;

**CONSTATANT** la parfaite concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif du même exercice 2018 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**  
**1° approuve**

les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2018,

**2° demande**

qu'il plaise au Juge des Comptes de donner décharge à Madame Michèle CLOCHETTE, Comptable au cours de l'exercice 2018.

---

### **OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2018**

---

**N° 19-10**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2018, arrêté respectivement par le Conseil Communautaire en ses séances ordinaires des 29 mars 2018, 20 décembre 2018 et 28 février 2019 ;

**VU** les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du Compte de Gestion 2018, que des opérations complémentaires effectuées en 2019 ;

**VU** la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**CONSIDERANT** que la clôture des budgets d'investissement de l'exercice 2018, intervient au 31 décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** dès lors, qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser des sections d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 lors du vote des Budgets, pour assurer le

paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**ET APRES** en avoir délibéré sous la présidence de Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente, Monsieur Gilbert ROTH, Président successif de la Communauté de Communes au cours de l'année 2018, ayant quitté la salle préalablement au vote ;

**par 39 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

**1° AU TITRE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**

**approuve**

le Compte Administratif de l'exercice 2018 présenté par le Président,

**arrête**

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2018, pour le Budget Principal, comprenant les différentes fonctions, et pour les Budgets Annexes « Zones d'activités », « Assainissement », « Eau » et « Déchets ménagers », aux chiffres arrêtés ci-dessous :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	2 897 706,93	11 653 998,84	8 756 291,91
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - FORMATION	-	-	-
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE	2 086 796,68	580 252,54	1 506 544,14
FONCTION 5 : INTERV. SOCIALES & SANTE	606 020,08	177 927,98	428 092,10
FONCTION 6 : RAM	172 265,56	101 026,36	71 239,20
FONCTION 7 : LOGEMENT	1 078,00	1 310,26	232,26
FONCTION 8 : AMEN. ET SERV. URBAINS, ENVIRONNEM.	519 462,88	315 807,14	203 655,74
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	421 042,99	121 149,46	299 893,53
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL</b>	<b>6 704 373,12</b>	<b>12 951 472,58</b>	<b>6 247 099,46</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES</b>	<b>1 569 606,91</b>	<b>787 881,24</b>	<b>781 725,67</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	<b>6 077 396,36</b>	<b>9 145 514,94</b>	<b>3 068 118,58</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU</b>	<b>4 905 288,55</b>	<b>4 593 101,77</b>	<b>312 186,78</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS</b>	<b>2 425 293,00</b>	<b>2 425 293,00</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 681 957,94</b>	<b>29 903 263,53</b>	<b>8 221 305,59</b>

**2° AU TITRE DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2018**

**adopte**

les états des restes à réaliser suivants :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	25 162,80	-	25 162,80
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE	48 484,44	-	48 484,44
FONCTION 5 : INTERV. SOCIALES & SANTE	316 752,00	-	316 752,00
FONCTION 8 : AMEN. ET SERV. URBAINS, ENVIRONNEM.	426 206,04	87 132,49	339 073,55
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	6 600,00	-	6 600,00
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL</b>	<b>823 205,28</b>	<b>87 132,49</b>	<b>736 072,79</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	<b>115 801,55</b>	<b>131 305,46</b>	<b>15 503,91</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU</b>	<b>16 567,10</b>	<b>64 079,11</b>	<b>47 512,01</b>
<b>TOTAL RAR</b>	<b>955 573,93</b>	<b>282 517,06</b>	<b>673 056,87</b>

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

précise

que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2019.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET - FISCALITE DIRECTE LOCALE ADDITIONNELLE – DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2019**

**N° 19-11**

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**VU** la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la Fiscalité Directe Locale ainsi que les articles 17 et 18 de la loi N° 82-540 du 28 juin 1982 ;

**CONSIDERANT** que les taux d'imposition pour l'exercice 2018, s'élevaient à :

Pour les taxes additionnelles :

- Taxe d'habitation : 3,84 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,75 %
- Cotisation foncière des entreprises : 2,89 %

Pour la Fiscalité Professionnelle de Zone :

- Taux : 19,53 %

**VU** sa délibération N° 19-03 du 20 février 2019 suggérant, dans le cadre du débat général d'orientations budgétaires, le gel des taux des taxes additionnelles et de la fiscalité professionnelle de zone pour l'année 2019 ;

**CONSIDERANT**, au regard du dossier fiscal présenté, qu'il a été admis dans le cadre des conclusions budgétaires pour la définition du seuil d'équilibre, de procéder au maintien de la pression fiscale ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de fixer, en conséquence, les taux d'imposition pour l'exercice 2019 comme suit :

Pour les taxes additionnelles :

• Taxe d'habitation	:	3,84 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	1,87 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	6,75 %
• Cotisation foncière des entreprises	:	2,89 %

Pour la Fiscalité Professionnelle de Zone :

- Taux	:	19,53 %
et un taux capitalisable mis en réserve de	:	0,120 %

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2018 ET APPROBATION DU  
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019**

---

**N° 19-12**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;

**VU** sa délibération N° 19-10 de ce jour tendant à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

**VU** sa délibération N° 19-03 du 20 février 2019 portant débat général d'orientations budgétaires ;

**VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2019, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes ;

**VU** la circulaire NOR INT/B/08/00014/C du 25 janvier 2008 relative aux modifications apportées à compter de l'exercice 2008 à l'instruction budgétaire et comptable M4 et aux mesures diverses d'accompagnement ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
1° décide**

sur le principe, d'affecter, le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différents budgets aux besoins de financement des sections d'investissement des mêmes budgets,

## 2° procède ainsi

1° pour le Budget Principal, à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	128.314,41 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 823.205,28 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	87.132,49 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>- 607.758,38 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	6.118.785,05€
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2018 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	607.758,38 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	5.511.026,67 €
✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	128.314,41€

2° pour le Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES », le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 781.725,67 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>- 781.725,67 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	0,00 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2018 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	0,00 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté :	- 781.725,67 €

3° pour le Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », à l'affectation de la part de l'excédent de la section de fonctionnement nécessaire pour couvrir la totalité du besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 341.247,00 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 115.801,55 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	131.305,46 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>- 325.743,09 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	3.409.365,58 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2018 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	325.743,09 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	3.083.622,49 €
✓ Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté :	- 341.247,00 €

4° pour le Budget Annexe « EAU », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 613.838,44 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 16.567,10 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	64.079,11 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>- 566.326,43 €</b>



➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	301.651,66 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2018 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	301.651,66 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté :	- 613.838,44 €

5° pour le Budget Annexe « DECHETS MENAGERS », le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>0,00 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	0,00 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2018 :</u>	NEANT

### 3° approuve

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2019 du BUDGET PRINCIPAL qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	13.057.126,82 €
⇒ section d'investissement	10.838.496,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>23.895.622,92 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2019 du BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.810.000,00 €
⇒ section d'investissement	4.304.877,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>8.114.877,57 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2019 du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	7.736.122,49 €
⇒ section d'investissement	6.213.771,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>13.949.893,53 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2019 du BUDGET ANNEXE « EAU » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.705.200,00 €
⇒ section d'investissement	3.402.138,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>7.107.338,44 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2019 du BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	2.650.000,00 €
⇒ section d'investissement	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.650.000,00 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>55.717.732,46 €</b>

### 4° maintient

à 2 % le taux de frais administratif applicable par la Communauté de Communes aux opérations d'assainissement et d'eau dont elle se constitue maître d'ouvrage pour le compte de tiers,

### 5° statue

au titre de la situation des effectifs du personnel communautaire 2019, conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

**N° 19-13**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en la dotant notamment de la compétence tendant à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal ;

**VU** subsidiairement, sa délibération N° 18-89 du 20 décembre 2018 attribuant à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, une avance de 62.500,00 € sur la subvention au titre de sa dotation pour l'année 2019 ;

**VU** le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2019 de l'Office de Tourisme Intercommunal présenté par Monsieur Martin PACOU, Vice-Président ;

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2019 approuvé par délibération N° 19-12 de ce jour ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2541-12-10 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré, Messieurs Martin PACOU, Jean SIMON, Léon MOCKERS, Pierre THIELEN et le Docteur Jean-Paul GALLOIS, également membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal, n'ayant pas pris part au vote (Messieurs Martin PACOU, Léon MOCKERS et le Docteur Jean-Paul GALLOIS ayant au demeurant quitté la salle préalablement au vote) ;

**par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION  
décide**

d'attribuer une subvention globale de 250.000,00 € à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'année 2019,

**rappelle**

que la taxe de séjour encaissée par la Communauté de Communes, en vertu de la délibération N° 15-07 du 19 février 2015, est reversée, par imputation sur le compte 6574, à l'Office de Tourisme, en sus de la subvention, objet de la présente décision,

**souligne**

que le décaissement de la subvention est susceptible d'être ordonnancé par acomptes trimestriels,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2019,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI MOLSHEIM-SCHIRMECK**

---

**N° 19-14**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 mai 2007 dotant la Communauté de Communes de la compétence intitulée « *participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK* » ;

**CONSIDERANT** que la participation financière correspondante s'élève à 40.628,00 €, soit 1,00 € par habitant, au titre de l'exercice 2018 ;

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2019 approuvé par délibération N° 19-12 de ce jour ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2541-12-10 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré, Mesdames Marie-Reine FISCHER, Marie-Madeleine IANTZEN, Marianne WEHR, Anita WEISHAAR, Sandrine HIMBERT et Chantal JEANPERT, également membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK, n'ayant pas pris part au vote et ayant au demeurant quitté la salle préalablement au vote ;

**par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**  
**décide**

d'attribuer une subvention de 40.628,00 € à LA MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI MOLSHEIM-SCHIRMECK, au titre de l'exercice 2019,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – COTISATION 2019 AU PAYS BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT**

---

**N° 19-15**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 00-01 du 11 janvier 2000 décidant d'adhérer au Pays BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT ;

**CONSIDERANT** que la participation financière correspondante s'élève à 49.566,16 €, soit 1,22 € par habitant, au titre de l'exercice 2019 ;

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2019 approuvé par délibération N° 19-12 de ce jour ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2541-12-10 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré, Mesdames Marie-Reine FISCHER et Chantal JEANPERT, Messieurs Léon MOCKERS, Jean-Luc SCHICKELE et Raymond BERNARD, également membres du Conseil d'Administration au Pays BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT, n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle préalablement au vote ;

**par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**  
**décide**

de cotiser, au titre de l'exercice 2019, au Pays BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT, à hauteur de 49.566,16 €,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT**

---

**N° 19-16**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDERANT** que l'Association Initiative Bruche-Mossig-Piémont (I.B.M.P.) contribue au développement économique et social du Territoire Bruche-Mossig-Piémont et qu'elle accompagne notamment les créateurs et repreneurs d'entreprises dans la réalisation de leur projet :

- par des prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties pour renforcer les fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises,
- par un accompagnement pour les nouveaux entrepreneurs notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes a été sollicitée pour participer au financement de la Plateforme Initiative Bruche-Mossig-Piémont à ce titre ;

**VU** le projet de convention en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 mars 2019 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 7 février 2019 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
entérine**

la convention de financement de la Plateforme d'Initiative Bruche-Mossig-Piémont à intervenir entre la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et l'Association Initiative Bruche-Mossig-Piémont, dans les forme et rédaction proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU FORT DE MUTZIG**

---

**N° 19-17**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2017, dotant la Communauté de Communes de la compétence relative à l'acquisition, le développement et la gestion du Fort de MUTZIG ;

**CONSIDERANT** que les tractations tendant à s'assurer la maîtrise foncière de la partie restaurée du Fort de MUTZIG – Feste Wilhem II ont été engagées depuis quelque temps déjà ;

**CONSIDERANT** que des travaux de mise aux normes de sécurité incendie sont requis ;

**VU** le devis estimatif du matériel nécessaire à ce titre s'élevant à 7.511,80 € H.T. ;

**CONSIDERANT** que les travaux correspondants seront assurés et pris en charge par l'Association du Fort de MUTZIG ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2019, acceptant de financer le matériel nécessaire à la mise aux normes de sécurité incendie de la partie du Fort de MUTZIG susceptible d'être acquise par la Communauté de Communes, moyennant le versement d'une subvention correspondante ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gilbert ROTH, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

d'attribuer une subvention d'un montant de 7.511,80 € H.T. à l'Association du Fort de MUTZIG pour financer le matériel nécessaire à la mise en sécurité incendie de la partie du Fort de MUTZIG destinée à être cédée à la Communauté de Communes,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ETAT DE L'ACTIF : MISE A JOUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

---

**N° 19-18**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** l'instruction NOR INTB 1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensements des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de prononcer la réforme des différents matériels et équipements devenus obsolètes, détruits ou mis au rebut ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
autorise**

la sortie de l'actif et de l'inventaire des biens mis à la réforme dont la liste est jointe en annexe pour un montant de 115 274,98 €,

**précise**

que le Président et la comptable assignataire de MOLSHEIM sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – PISCINES : CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS**

---

**N° 19-19**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 confiant la compétence relative à l'entretien, la gestion et la réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines à la Communauté de Communes ;

**A L'INSTAR** des années précédentes ;

**AFIN** de pourvoir :

- d'une part, au remplacement du personnel permanent en congé pendant la période estivale,
- d'autre part, à l'extension des horaires d'ouverture au public durant la même période,
- enfin, au fonctionnement de la piscine de plein-air de MOLSHEIM ;

**VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de créer, pour les piscines de DACHSTEIN, MOLSHEIM et MUTZIG, des postes de saisonniers en équivalence temps plein, de la manière suivante :

☞ **Pour le service technique :**

du 6 mai au 30 juin 2019	:	2 postes
du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019	:	2 postes
du 1 <sup>er</sup> août au 2 septembre 2019	:	2 postes

☞ **Pour la surveillance des bassins :**

du 1 <sup>er</sup> mai au 31 mai 2019	:	2 postes
du 29 mai au 30 juin 2019	:	6 postes
du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019	:	10 postes
du 1 <sup>er</sup> août au 2 septembre 2019	:	10 postes

☞ **Pour les vestiaires et la caisse :**

du 1 <sup>er</sup> mai au 31 mai 2019	:	1 poste
du 22 mai au 31 mai 2019	:	4 postes
du 1 <sup>er</sup> juin au 30 juin 2019	:	5 postes
du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019	:	4 postes
du 1 <sup>er</sup> août au 1 <sup>er</sup> septembre 2019	:	2 postes
du 1 <sup>er</sup> août au 8 septembre 2019	:	2 postes

---

**OBJET : TOURISME – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : RAPPORT D'ACTIVITE, COMPTE-RENDU FINANCIER ET DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE**

---

**N° 19-20**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en lui conférant notamment la compétence tendant à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal ;
- VU** les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ainsi créés ;
- VU** la convention entre l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et la Communauté de Communes, en date du 9 juillet 2008 ;
- VU** ainsi l'article 3 de cette convention disposant que « *chaque année, l'Office de Tourisme Intercommunal présentera à la Communauté de Communes son rapport d'activité, un compte-rendu financier, ainsi qu'une déclaration de politique générale assortie d'objectifs* » ;

**prend acte**

du rapport d'activité, du compte-rendu financier et de la déclaration de politique générale de l'Office de Tourisme Intercommunal suivants présentés par son Président, Monsieur Martin PACOU, sur la base des documents suivants :



## Rapport d'activités 2018

L'Office de Tourisme est en charge de :

- . l'accueil et l'information
- . la promotion et la communication
- . la commercialisation
- . la coordination des acteurs locaux



### Le fonctionnement et l'effectif :

- . Conseil d'Administration : 18 membres issus de 3 Collèges
- . 5 salariées
- . 7 guides vacataires
- . ouvert 321 jours par an
- . horaires d'ouverture au public adaptés à la saison touristique
- . immatriculé au Registre des opérateurs de voyages et de séjour (immatriculation renouvelée pour 3 ans le 3 juillet 2018)
- . marqué «Qualité Tourisme

### Les 5 Groupes de travail filières



Rapporteur :  
Pierre Thielen  
Itinérance/Activités Nature



Rapporteur :  
Marianne Wehr  
Loisirs et Fêtes



Rapporteur :  
Jean Simon  
Patrimoine Religieux



Rapporteur :  
Jean-Paul Gallois  
Patrimoine architectural  
et culturel

Oenotourisme et Loisirs  
Changement de  
rapporteur en 2019

### Accueillir et Informer, c'est :

- Recevoir le visiteur comme s'il était un ami
- L'inciter à découvrir les richesses de notre territoire afin qu'il reste le plus longtemps possible
- Lui faciliter son séjour
- Lui assurer des informations actualisées

Près de 20 000 personnes ont franchi la porte de l'Office de Tourisme en 2018

### Nous faire connaître

- En faisant découvrir notre territoire lors des salons et opérations de promotion Berlin - Historia - Francfort - Siersburg Dusseldorf - Amsterdam
- En valorisant la destination par l'édition de guides, brochures ...



### Etre visible sur le web

- Un site internet fonctionnel pour bien vendre la destination
- Interagir avec les internautes sur les réseaux sociaux, informer, échanger
- Assurer notre présence sur des sites filières (ex: Visorando, France voyages ...)



### Savoir vendre notre destination

- Commercialiser des forfaits touristiques en relation avec les prestataires du territoire (ex: excursion à la journée)
- Proposer un programme varié de visites commentées à la carte pour groupes
- Développer la boutique
- Gérer la billetterie





## Les faits marquants 2018

- Accueil de 7 tour-opérateurs danois
- Création d'un site internet affinitaire dédié à la Randonnée et aux activités de plein air (accessible prochainement)
- Finalisation avec l'Office de Tourisme Mossig-Vignoble et les Clubs Vosgiens de Molsheim-Mutzig et de Wasselonne des dernières actions liées à la redynamisation des circuits de Bacchus: réalisation de 24 panneaux oenotouristiques ludiques supplémentaires, réalisation d'un nouveau dépliant, création d'objets publicitaires
- Participation avec l'Office de Tourisme Mossig-Vignoble au projet porté par Alsace Destination Tourisme pour la labellisation "Vignobles et Découvertes" de la Route des Vins d'Alsace.
- Création avec le Fort de Mutzig de l'événement Weekend de la Paix dans le cadre de la Commémoration du Centenaire 14-18 et Montage du dossier de subvention



## Le bilan financier 2018

	2018		2018
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Achats de marchandises	25 648	Ventes de M/ées	29 590
Variation de stocks (M/ées)	- 7 498	Prestations de services	15 886
Aut. mat. tiers et aut. approv.	118 547	Subventions	250 000
Autres charges et ch. Ext	144 322	Taxe de séjour	108 720
Impôts et taxes	2 638	Autres subventions	98 020
Salaires et traitements	154 056	Transferts de charges	2 291
Charges sociales	64 809	Coûtations	60
Dotations amortissements	29 791	Autres produits	142
Autres charges	508	Produits financiers	431
Charges Exceptionnelles	1 000	Quote-part Sub. Vrée. resultat.	29 451
Impôts sur les bénéfices	0		
<b>Total</b>	<b>534 303</b>	<b>Total</b>	<b>524 901</b>
<b>Résultat excédentaire (2018)</b>		<b>Résultat déficitaire (2018)</b>	<b>9 802</b>
<b>Total</b>	<b>534 303</b>	<b>Total</b>	<b>534 303</b>

## Le budget prévisionnel 2019

Produits d'exploitation	31/12/2019
	Net
Ventes de marchandises	20 000
Prestations de services	10 600
Subventions d'exploitation	
741000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	250 000
741060000 SUBVENTION EXCEPT.	0
741100000 SUBVENTIONS CONTRAT AVENIR	1 000
741000000 TAXE DE SEJOUR	108 000
Transfert de charges	0,00
Coûtations	60
Produits divers	0,00
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>389 660</b>

## Charges d'exploitation

	31/12/2019
	Net
Achats de marchandises	14 000
Variation de stocks (marchandises)	0
Autres de mat.premières et autres approv.	5 000
Autres charges et charges extérieures	137 136
Impôts, taxes et versements assimilés	2 600
Salaires et traitements	157 100
Charges sociales	61 467
Autres charges de personnel	800
Autres charges	0
Dotations aux amortissements	32 306
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>413 709</b>
Produits financiers	401
Charges financières	0
<b>Résultat financier</b>	<b>401</b>
Produits exceptionnels	29 451
Charges exceptionnelles	2 608
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>26 843</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>0,00</b>

## Développement touristique 2019 : 4 axes et 16 Actions

## AXE 1 - Mettre l'accueil au cœur de l'activité

- Action 1.1 : Rendre attractif l'espace accueil  
 Action 1.2 : Développer la culture de l'accueil touristique  
 Action 1.3 : Poursuivre l'accueil hors mur  
 Action 1.4 : Améliorer et favoriser l'accueil numérique  
 Action 1.5 : Valoriser l'information touristique  
 Action 1.6 : Qualifier les services et offres de notre territoire

## AXE 2 - Re-positionner les missions d'informations, de commercialisation et de communication

- Action 2.1 : Elaborer une stratégie de communication attractive  
 Action 2.2 : Commercialiser notre destination, structurer l'offre et communiquer  
 Action 2.3 : Promouvoir la destination via des éditions de qualité

## AXE 3 - Etifier et valoriser l'offre touristique du territoire

- Action 3.1 : Transformer l'offre en expérience à vivre  
 Action 3.2 : Mettre en valeur les sentiers existants et favoriser la mise en tourisme du Hivedeck  
 Action 3.3 : Poursuivre et développer les activités estivales

## AXE 4 - Fédérer les professionnels et partenaires du territoire

- Action 4.1 : Organiser les 2<sup>èmes</sup> rencontres des socioprofessionnels  
 Action 4.2 : Valoriser nos adhérents via un service Plus  
 Action 4.3 : Créer un extranet "Partenaires" sur notre site  
 Action 4.4 : Inciter les prestataires à faire la promotion de notre territoire

## Quelques actions 2019

- Amélioration de l'espace accueil : aménagement plus aéré et plus lumineux, écran interactif, poste d'accueil adapté aux PMR
- Amélioration de notre site internet : refonte du graphisme et de son ergonomie
- Accueil de tour-opérateurs néerlandais le 23/05
- Mise en ligne de la version française du site affinitaire Randonnées et Activités plein air. Finalisation des versions D + GB



**OBJET : CONCLUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE D'UNE CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ANIMATION « NATURA 2000 »**

N° 19-21

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'est portée structure animatrice des 4 sites « Natura 2000 », s'étalant sur 7 Communautés de Communes :

- Sites du Donon-Schneeberg :

- Zone de Protection Spéciale « Crêtes du Donon – Schneeberg »
- Zone Spéciale de Conservation « Massif du Donon – Schneeberg – Grossmann »
- Site du Champ du Feu :
  - Zone de Protection Spéciale « Champ du Feu »
- Site de la Vallée de Villé :
  - Zone Spéciale de Conservation « Vallée de Villé et Ried de la Schernetz » ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est concernée par plusieurs de ces zones « Natura 2000 » ;

**VU** dans ce contexte, le projet de convention-cadre relative à l'animation « Natura 2000 », à conclure avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 mars 2019 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2019 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
entérine**

la convention-cadre relative à l'animation « Natura 2000 », à conclure avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, dans les forme et rédaction proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

\* \* \*

**ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES D'IMMOBILISATIONS**  
**PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

**Budget CC MOLSHEIM MUTZIG CCMM**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'Inventaire	Valeur historique (prix d'acquisition)	Cumul amortissements	Valeur comptable nette			Prix de vente	Motif de la sortie
					N° bord	N° titre	Montant		
Ordinateur Office de Tourisme	05/05/2003	MMO063	3 175,38	3 175,38			0,00	0,00	Cession au titre d'une
OTI : Matériel Informatique	25/04/2005	MMO118	1 638,52	1 638,52			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131- Matériel informatique	30/05/2006	MMO130	772,62	772,62			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 - caisse enregistreuse	12/06/2007	MMO157	1 052,48	1 052,48			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 - Réparations Autolaveuse	08/11/2011	MMO160-1	755,73	755,73			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 - Autolaveuse BA551D : changement moteur 4131 -	23/01/2012	MMO160-2	1 183,20	1 183,20			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4132 - Matériel Pédagogique	14/08/2007	MMO161	718,73	718,73			0,00	0,00	Cession au titre d'une
020 - Photocopieur-imprimante-fax-	29/02/2008	MMO164	13 716,93	13 716,93			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 - Reseau LAN + WIFI	30/09/2008	MMO177	3 125,21	3 125,21			0,00	0,00	Cession au titre d'une
OT - Matériel Informatique	11/02/2009	MMO179	905,37	905,37			0,00	0,00	Cession au titre d'une
020 - Moniteur Finances Sabrina	12/10/2009	MMO202	180,84	180,84			0,00	0,00	Cession au titre d'une
64 - Imprimante Couleur RAM	01/12/2009	MMO208	377,71	377,71			0,00	0,00	Cession au titre d'une
95 - Ordinateur Tourisme (Station Travail +Ecran)	01/02/2010	MMO212	1 682,77	1 682,77			0,00	0,00	Cession au titre d'une
020 - Ordinateur Bernhart (HP Portable)	09/02/2010	MMO215	1 276,13	1 276,13			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 - Remplacement brosse et batteries autolaveuse :	05/04/2012	MMO230-2012	2 507,70	2 507,70			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4132 -SONO	15/06/2010	MMO234	727,40	727,40			0,00	0,00	Cession au titre d'une
020 - Imprimante Couleur Secrétariat	05/10/2010	MMO245	116,01	116,01			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 - Ordinateur Christine	23/11/2010	MMO261	895,80	895,80			0,00	0,00	Cession au titre d'une

020 - ONDULEUR	07/12/2010	MMO262	1 698,32	1 698,32			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 SCOOTER	19/07/2011	MMO266BIS	1 816,92	1 816,92			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4132 - nettoyeur haute pression	08/03/2011	MMO267	1 023,97	1 023,97			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131-Ordinateur portable christine HP Probook4525S	15/03/2011	MMO269	1 920,77	1 920,77			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4132 - Sèche cheveux 2011	06/04/2011	MMO271	791,15	791,15			0,00	0,00	Cession au titre d'une
64 - Lave-linge séchant	26/04/2011	MMO272	556,16	556,16			0,00	0,00	Cession au titre d'une
020 - PC portable communication (christine)	16/05/2011	MMO274	1 093,14	1 093,14			0,00	0,00	Cession au titre d'une
95 - 2 ORDINATEURS POUR ACCUEIL	04/05/2012	MMO310	2 463,76	2 463,76			0,00	0,00	Cession au titre d'une
SERVEUR TREND	11/06/2012	MMO312	58 242,30	58 242,30			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 - MATERIEL INFORMATIQUE (imprimante)	06/08/2012	MMO315	833,56	833,56			0,00	0,00	Cession au titre d'une
020 - COPIEUR IMPRIMANTE KONICA	24/07/2013	MMO328	1 076,40	1 076,40			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4133 - CAISSE ENREGISTREUSE CASIO	06/08/2013	MMO329	598,00	598,00			0,00	0,00	Cession au titre d'une
020 4131 ACQUISITION FIREWALL	23/12/2014	MMO355	5 964,00	5 964,00			0,00	0,00	Cession au titre d'une
4131 ACQUISITION FIREWALL	22/12/2014	MMO356	2 388,00	2 388,00			0,00	0,00	Cession au titre d'une
<b>Total des sorties de l'exercice</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Etat à compléter par l'ordonnateur en 3 exemplaires et à transmettre régulièrement au comptable, qui en renvoie 2 (périodicité à fixer conjointement, et, en tout état de cause, au moins une fois par an, en fin d'exercice).

Le 01/04/2019,  
L'ordonnateur

Le  
Le comptable

Il reprend dans l'ordre croissant des comptes par nature, les informations patrimoniales contenues dans les fiches individuelles d'inventaire (sorties).